

FORUM - Ensemble, redonnons-nous notre fleuve,

21 janvier 2005

Discours de M. Pierre Boulanger

Salutations...

Comme vous le savez, le développement de notre économie régionale repose de plus en plus sur notre détermination à diversifier nos sources d'enrichissement collectif. À cet égard, la croissance de notre industrie touristique et notre capacité à créer et à attirer de nouvelles entreprises constituent les deux principales pierres d'assise sur lesquelles cette diversification doit prendre forme. Or la qualité de notre environnement naturel, social et culturel constituent des facteurs déterminants dans l'atteinte de nos objectifs économiques.

Partout sur la planète, les villes riveraines ont compris l'importance de préserver ou de se doter de plans de requalification devant permettre l'accès aux plans d'eau sur lesquels elles sont installées. Chez nous, le fleuve Saint-Laurent est au cœur de notre histoire, de notre géographie et de notre société. Le fleuve constitue non seulement l'élément principal de la signature visuelle de la région, mais aussi le moteur de l'importante activité économique portuaire et touristique qui prend appui sur ses berges.

Au cours des ans, le littoral de la région de Québec s'est cependant dégradé par des interventions de diverses natures et la pression du développement sur les rives demeure inquiétante malgré les efforts constants de sensibilisation auprès de la population. Cette situation résulte en très grande partie de travaux issus du développement du réseau routier et des initiatives de remblayage des 35 dernières années. Pourtant, nos berges offrent une richesse indiscutable en terme de diversité de ses milieux naturels, contigus ou non aux espaces construits.

Pour qu'un débat rationnel ait lieu sur les perspectives d'utilisation, de restauration et de mise en valeur du littoral, il nous faut d'abord un relevé précis de la qualité des berges, des accès au fleuve et des projets mobilisateurs.

C'est dans cet esprit de vision globale que la Commission de la capitale nationale a conçu le projet de redonner aux berges du Saint-Laurent des fonctions environnementale et esthétique, tout en facilitant l'accès au fleuve pour la population sans compromettre les activités de nature économique. Le projet de la promenade Samuel-De Champlain, dont la Commission a été l'instigatrice et principale promotrice, a été fondé sur ces principes.

À la suite de l'abandon des activités pétrolières sur plus de 10 kilomètres de berges entre le pont de Québec et Place-Royale, la Commission a mis sur pied un programme d'acquisitions et de décontamination des sols, suivi de l'élaboration d'une proposition d'aménagement en vue de réhabiliter le paysage côtier, mais aussi de contrôler la vitesse excessive sur le boulevard Champlain dont le problème avait été décrié à l'unanimité par les maires de la Communauté urbaine de Québec en 1997.

Un document d'orientation a donc été préparé en vue de la tenue de la consultation publique pour *Redonner le fleuve aux Québécois* qui s'est tenue à l'automne 2000. Au total, 32 mémoires ont été transmis aux commissaires qui pilotaient la commission consultative. La population est venue massivement leur dire qu'elle souhaitait une requalification des berges à des fins publiques, non seulement en amont du port de Québec, mais aussi à l'est, du côté des battures de Beauport. Plus de 300 personnes ont assisté à cette présentation au Musée de la civilisation et toutes les interventions ont été prises en compte par les commissaires dans leur mémoire.

Ont suivi l'élaboration du concept d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain, en 2002, puis la production d'une étude de l'impact environnemental du projet sur son milieu ambiant.

Par ailleurs, la participation massive à la consultation pour *Redonner le fleuve aux Québécois* a notamment fait ressortir une lacune majeure du processus de mise en valeur du littoral de la région. En effet, l'absence d'un diagnostic de la qualité des berges du Saint-Laurent posait un problème quant à la pertinence des nombreuses interventions suggérées. La Commission s'est donc adjointe, au printemps 2001, les services d'une firme spécialisée, afin de produire un diagnostic complet des berges du Saint-Laurent sur un territoire qui s'étend au-delà des limites administratives de la communauté métropolitaine de Québec.

Il ressort de ce travail d'analyse, de classification et de cartographie des caractéristiques bio-physiques du littoral de Québec que la région englobe trois grands domaines bio-physiques : une section en amont des ponts de Québec et Pierre-Laporte, une section urbaine entre les ponts et la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans, puis une section plus estuarienne séparée en deux « bras » par l'île d'Orléans. Tous ces domaines présentent des caractéristiques écologiques qui méritent qu'on leur porte une attention particulière mais si on s'arrête au tronçon urbain du Saint-Laurent, rives nord et sud confondues, celui-ci offre les meilleures conditions de requalification du littoral de la grande région de Québec. En effet, on retrouve dans cette section du fleuve, sur une distance relativement courte, un milieu fortement dégradé comprenant de vastes milieux humides, des embouchures de rivières, des marinas, des quais, des routes d'accès, des sites d'intérêt culturel de grandes qualités ainsi que des espaces littoraux susceptibles d'être restaurés en écosystèmes urbains. La restauration et la mise en valeur du littoral de la région passe inéluctablement par ce tronçon situé au centre d'un des plus vieux milieux urbains d'Amérique du Nord.

À la suite de la publication de ce rapport, la Commission a décidé de rectifier le tir dans le cadre du projet Samuel-De Champlain et de miser non plus sur la vaste plage de l'anse au Foulon, mais plutôt sur la création d'un marais dans un remblai fortement contaminé par les hydrocarbures. La Commission a aussi participé activement, en collaboration avec Les amis

de la vallée du Saint-Laurent, au développement d'une technique de végétalisation de l'enrochement qui protège l'infrastructure du boulevard Champlain.

Au-delà des considérations purement écologiques, la Commission qui venait de faire l'acquisition du quai Irving a financé et supervisé l'étude de faisabilité d'une navette fluviale pour cyclistes et piétons reliant le quai Irving à la marina de la rivière Chaudière. La création de ce lien navigable pour cyclistes et piétons entre les deux rives du Saint-Laurent, entre le parcours des Anses et le corridor du littoral, demeure l'une des priorités de la Commission. D'ailleurs, la Commission, en collaboration avec la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec, est en voie de compléter la piste polyvalente du corridor du littoral, et par le fait même de compléter le circuit de la Route verte dans la région de la Capitale-Nationale.

Même s'il peut sembler que seule la partie ouest du littoral de Québec ait fait l'objet d'efforts de mise en valeur, le littoral est dans la partie de Beauport n'est pas en reste. En effet, la Commission s'est associée à l'ancienne Ville de Beauport pour confier à une autre firme spécialisée, la firme Urbatique, le mandat d'analyser comment on devrait retisser les liens entre les battures de Beauport et la trame urbaine de Limoilou et de Beauport. La Commission s'est également jointe à la Ville de Québec et à plusieurs partenaires pour organiser au printemps dernier un concours d'architecture pour le réaménagement du pied de la chute Montmorency, incluant l'étang de la côte, un espace contigu à celui du projet de la baie de Beauport. Ce site stratégique à l'entrée de la capitale et de l'île d'Orléans est exceptionnel en raison de la convergence d'une chute et d'un fleuve majestueux. Les propositions des participants à ce concours de calibre international, et particulièrement celle des lauréats, que M. Rémi Morency nous présentera d'ailleurs cet avant-midi, seront une source d'inspiration importante dans l'avenir. Enfin, la Commission fait toujours partie du groupe de travail sur le réaménagement du parc de la Chute-Montmorency. Elle a aussi été invitée à assister le comité de requalification de l'entrée de l'île d'Orléans dans sa démarche de mise en valeur.

Sur la rive sud, la Commission a contribué au financement du parcours des Anses, s'est intéressée à la protection du parc De La Martinière qu'elle avait reconnu comme l'un des grands boisés remarquables de la ville de Lévis. Le gouvernement du Québec a souscrit à cette idée en permettant la remise des terrains de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQ) à la municipalité dans le but de les protéger pour les générations futures.

En conclusion, j'aimerais terminer avec trois considérations qui, selon nous, doivent être réunies pour que les projets de réhabilitation et de mise en valeur du littoral soient des réussites. Dans un premier temps, la réhabilitation de toutes les rives de l'agglomération urbaine de Québec, tant rive nord que rive sud, est un projet de longue haleine et qui nécessite la collaboration de plusieurs organismes des secteurs publics et privés. Pour développer une vision commune et orchestrer les différentes interventions, nous croyons utile de proposer la création d'une société tripartite municipale – provinciale – fédérale, comme cela existe à Montréal, Toronto et ailleurs, qui agirait comme unité de commandement et moteur du projet littoral pour l'ensemble du territoire riverain de la communauté métropolitaine de Québec.

De même, la collaboration du secteur privé, dont la contribution facilitera le financement de certains aménagements, est toute autant essentielle que la participation des groupes de citoyens intéressés. Ensemble, les citoyens et l'entreprise privée constituent une force créatrice essentielle pour développer à Québec un modèle de restauration des zones riveraines. Enfin, la Commission croit qu'il est essentiel de miser sur l'information continue à la population et la transparence des décideurs des domaines public et privé en ce qui concerne la réalisation des projets de réhabilitation et de mise en valeur du littoral de Québec.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente journée!

Pierre Boulanger, président et directeur général